Chers collègues, chers amis,

Je suis très heureuse de vous retrouver une nouvelle fois pour ce séminaire national qui, pour nous constitue le temps fort de l'année, tant par la préparation qu'il requiert, bien sûr, que pour ses contenus qui, d'une manière ou d'une autre, reflètent nos questionnements et l'évolution de nos métiers.

Après le magnifique bâtiment de Pierresvives, nous nous retrouvons cette année dans ce très beau **centre de congrès du conseil départemental de l'Aube**, avec, vous le voyez, des locaux idéaux pour accueillir notre séminaire et une facilitation absolument remarquable pour l'organisation et la mise en place de la part des équipes du congrès et aussi des archives départementales. Un très grand merci pour tout cela.

Le fil rouge de ce séminaire porte donc cette année sur **les publics des archives**, dont le profil s'est profondément transformé ces dix dernières années, cela vous été largement expliqué hier matin. Je n'y reviendrai pas ce matin tant les échanges de hier ont été riches et complets, je ne pourrai que redire rapidement ce qui a été fort bien problématisé à travers les échanges de la carte blanche du matin et des ateliers de l'après-midi d'hier. Un grand merci à ceux qui ont construit ce dispositif dynamique et inclusif, je veux mentionner pour les Archives nationales, Christèle Tabusse, pour les Archives départementales, Julie Deslondes et Eric Montat, et bien sûr la coordination et le suivi attentifs et bienveillants de Bastien Chastagner, Brigitte Guigueno et Clémence Lescuyer.

Sans oublier tous nos intervenants extérieurs, de l'université d'Angers (Bénédicte Grailles et Patrice Marcilloux), de la Bibliothèque nationale de France (Irène Bastard), de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), et également à Sarah Gensburger.

Nous avons également maintenu la présentation d'expériences innovantes par certains d'entre vous, ainsi que des ateliers autour de nouvelles thématiques que vous souhaitiez voir abordées, notamment les bâtiments ou la conservation, les politiques de collecte suite au séminaire et aux travaux du groupe de travail pilotés par Catherine Junges et Mélanie Rebours depuis plusieurs mois, ou encore les relations entre centres de gestion et services d'archives à partir de l'expérience de la région Auvergne-Rhône-Alpes (merci à Benoit Charenton et Juliette Gaultier pour avoir proposé cette année cette thématique).

Sinon les incontournables demeurent : les actualités juridiques (dont vous souhaitiez que plus de temps y soit consacré), les moyens généraux (avec, selon votre suggestion, un envoi du support dès la semaine dernière).

Je ne vais pas recenser toutes les actions menées depuis notre dernier séminaire mais quelques actions phare pour l'ensemble de notre secteur.

L'animation de notre réseau a totalement repris, qu'il s'agisse des réunions, semestrielles désormais, des directeurs d'archives départementales chefs-lieux de région, mais également des réunions régionales (Nouvelle Aquitaine après le séminaire de Montpellier, à venir très prochainement Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie, participation à la rencontre qui a pu s'organiser après deux ans d'arrêt dans les Hauts-de-France, ou encore riches réunions deux fois par an qui sont pilotées par la directrice régionale des affaires culturelles Grand Est).

L'animation des réseaux, c'est aussi **le soutien aux agents de l'Etat mis à disposition** avec cette année, un intense travail de mise à jour des conventions de mise à disposition et de leurs avenants et plus généralement, un soutien de proximité aussi fort que possible en lien avec les services ressources humaines du ministère pour les recrutements, nominations, gestion de la carrière… Dominique Bard de Coutance reviendra vers vous là-dessus.

Cette année, l'animation du réseau s'est également faite **à l'échelle européenne** avec la réception des archivistes des services nationaux d'archives de l'Union européenne dans le cadre de la Présidence française, ce qui a permis de riches échanges : la collecte des archives numériques, mais également des sujets communs comme celui du service de confiance d'archivage électronique introduit dans le projet de refonte du règlement européen EIDAS, ou encore l'intégration de VITAM dans le panorama des solutions d'archivage numérique utilisés en Europe. C'est également dans ce cadre que se sont retrouvés les partenaires du portail européen des archives, dont une partie des ressources archivistiques numérisées se retrouve également sur le portail européen Européana, portail européen des archives qui a présenté à cette occasion son nouveau site internet.

En parallèle, les webinaires se poursuivent avec des nouveautés cette année qui semblent avoir été très appréciées au regard du nombre des participants et de leur dynamisme : je signalerai notamment les nouveaux séminaires portant sur l'étude de l'accès à certaines typologies documentaires complexes, relevant parfois de plusieurs régimes juridiques qu'il s'agit d'articuler (jugements de

divorce, dossiers de tutelle de majeurs, dossiers de l'aide sociale à l'enfance, ou encore autorisations d'urbanisme) et tout récemment le webinaire sur le régime de réutilisation des archives. Ces webinaires ont suscité beaucoup de questions avec la découverte que parfois on n'applique pas bien la règle dans nos services, les modalités de mise en œuvre pouvant dans certains cas, se révéler lourdes, complexes voire impossibles. Nous sommes toutefois là pour vous rappeler la règle et permettre ainsi votre acculturation sur le droit d'accès aux archives, indispensable à la déconcentration des autorisations de consultation des archives sur dérogations. Mais ces webinaires sont aussi là pour identifier, grâce à vous, des difficultés que nous tâchons de résoudre ou, à tout le moins, d'amoindrir, ce qui suppose souvent, toutefois, des discussions serrées avec les ministères dont relèvent les textes qui encadrent les dispositifs spécifiques d'accès à ces typologies.

Autres nouveaux webinaires pilotés cette fois par Mélanie Rebours, ceux permettant enfin de partager l'information sur **la gestion des archives de l'Etat**, qu'elles relèvent du niveau central ou des services déconcentrés de l'Etat, information sur les projets de dématérialisation, de numérisation, de versement présentée par les services d'archives des ministères, les archives nationales et les archives départementales. Quasiment tous les domaines d'action administrative ont été abordés (intérieur, justice, finances, environnement, éducation nationale et enseignement supérieur, à venir affaires sociales et culture). Ce partage que vous souhaitiez tous, sera proposé désormais chaque année car les projets évoluent rapidement.

Autres groupes de travail nouveaux à saluer, ceux **sur les politiques de collecte** qui vous seront donc présentés lors d'un des ateliers, là aussi fruit d'un séminaire de l'INP et qu'accompagne un nouvel indicateur du cadre stratégique de modernisation des archives sur le nombre de politiques de collecte que vous élaborez d'une manière formelle. Et d'ailleurs à dépouiller vos bilans qualitatifs, on voit se dessiner clairement des axes forts de collecte : éducation prioritaire et plus généralement, éducation ; protection de l'enfance ; archives militantes ; archives du sport ou encore archives culturelles notamment pour les domaines théâtre et musique. On y voit également que la part et qualité des archives privées y sont très fortes, qu'il s'agisse des Archives nationales du monde du travail ou des Archives nationales (je mentionnerai par exemple le fonds de la compagnie internationale des wagons-lits ou les entrées des archives de Gisèle Halimi ou encore de la croix rouge française) ou des services territoriaux d'archives, avec d'ailleurs cette année un budget élevé consacré aux acquisitions.

Je citerai enfin un groupe plébiscité animé par Thi-Phuong N'Guyen avec 15 services volontaires, qui s'est donné pour objectif de **rédiger des plans de sauvegarde des biens culturels**, qui font également l'objet d'indicateurs du cadre et dont la crise sanitaire a démontré pour l'ensemble des secteurs des patrimoines, l'impérieuse nécessité. Ces premiers travaux donneront lieu à un webinaire qui sera proposé pour la fin de l'année.

Autre sujet emblématique au titre de l'animation du réseau : l'aboutissement de la **dématérialisation de l'enquête annuelle** avec désormais un mode opératoire plus simple et permettant de consolider très rapidement les résultats, une convergence entre les différents services du réseau archives, des indicateurs moins nombreux et plus simples qui ont été précisés et, enfin la datavisualisation, déjà pour 2020 et d'ici la fin de l'année pour 2021, qui inclura une reprise des données collectées depuis 2015.

Vous pouvez ainsi, avec les requêtes déjà paramétrées qui ont été préparées, vous comparer sur les principales activités que vous menez, et vous pouvez également vous situer parmi les services d'archives de votre catégorie selon le nombre de kilomètres linéaires que vous conservez. Il s'agit là d'un puissant outil qui permet de mesurer au bon sens du terme vos activités et de voir leurs évolutions sur le temps. Anne Ducret et Bastien Chastagner, avec le soutien de Clémence Lescuyer, en sont les pilotes. Nous y sommes arrivés collectivement avec votre aide en deux ans. J'en suis très heureuse.

Si nous prenons classiquement l'ordre de la chaîne archivistique, j'ai déjà évoqué le soutien que nous apportons à l'émergence de politiques de collecte formalisées qui, au regard des grandes politiques nationales et des situations particulières, permettent d'afficher clairement dans les années à venir, vos priorités au sein desquelles la collecte des archives numériques doit prendre toute sa place. A cet égard, l'action des missions et services d'archives dans les ministères pour la collecte des cabinets à l'occasion des dernières échéances présidentielles, est éclairante.

Faisons en effet une petite comparaison. Pour l'ensemble du mandat 2007-2012, plus de 2,5 klm de papier versés, contre 720 ml pour la période 2020-2022,
non encore achevé, certes, mais qui marque un fléchissement net.
Et pour les mêmes périodes respectivement, 615 Go de données et 7 messageries ; près de 5 To et 274 messageries (dont le chiffre sera encore à actualiser).

Si on reste focalisé sur la collecte des archives nativement numériques, elle reste encore très modeste : 38 To en 2019 et près de 45 To en 2021 dont 5 pour les Archives nationales. Nous sommes loin d'un passage à l'échelle pour des raisons multiples auxquelles chacun de vous tente d'apporter des réponses : manque d'outils, manque de formations et de compétences, longueur à faire aboutir des versements numériques de qualité… Les retours d'expérience dans ce domaine sont essentiels pour permettre de bien calibrer également les procédures et les niveaux d'exigence et arriver à occuper les serveurs qui restent encore sous-utilisés. Nous allons travailler en ce sens avec les missions des archives et les Archives nationales en analysant finement le coût des prises en charge et la volumétrie collectée.

Pour autant, tout progresse d'année en année par vos efforts collectifs ainsi que par les effets leviers que constituent les appels à projet et soutiens : le dispositif « archivage numérique en territoire » (ANET) dont on perçoit l'effet levier en regardant la progression du nombre de systèmes d'archivage électronique en production depuis 2012. A ce jour, nous disposons par exemple de 56 services d'archives départementales équipés (dont 45 reposent sur ASALAE, et dont 31 entrent dans un dispositif de mutualisation). Autre levier, le programme France relance dont certains d'entre vous ont bénéficié ; ou encore DIAMAN au niveau national.

Les fonctionnalités des outils de traitement de fichiers bureautiques et de messageries Octave ou Archifiltre s'améliorent également. Nous rencontrons et échangeons régulièrement avec les éditeurs (Libriciel) ou dispositifs mutualisés (récemment X-SACHA dans le cadre de la SPL X-DEMAT piloté par le département de l'Aube), les retrouvons pour certains dans le comité SEDA réactivé, tandis que le marché des tiers-archiveurs pour le numérique, sur la base de la nouvelle certification, se développe également.

Sur le plan juridique, nous avons poussé à la simplification et facilitation des mutualisations, notamment pour le numérique. Mélanie Rebours y reviendra. Enfin sur la plan normatif et réglementaire, l'activité cette année est intense avec l'évolution de plusieurs normes (notamment celle relative à la copie fidèle et durable), mais également la réflexion portée au niveau européen qui démarre par une cartographie comparative des différentes normes sur la conservation et l'archivage numérique existantes dans les différents pays d'Europe. De même, un nouveau projet de règlement dans le domaine de l'identité et de la signature numériques est en cours (EIDAS), dans lequel est intégré un nouveau service de

confiance, le service d'archivage électronique qualifié avec des effets à venir pour les tiers-archiveurs numériques.

Les plus grosses avancées concernent le programme VITAM dans sa partie logicielle bien sûr, avec par exemple l'interface utilisateurs VITAM UI, les projets à venir concernant l'archivage des documents signés électroniquement, les identifiants uniques, ou encore le module de collecte. Les avancées concernent également les évolutions de la plateforme des Archives nationales avec son prototype de diffusion des archives nativement numériques, ou encore le très fort développement de la communauté des utilisateurs de VITAM (un doublement) avec l'installation de VITAM chez des partenaires publics qui produisent des données numériques massives (ACOSS, CNAM, ANTAI par exemple).

Je pense aussi et surtout à la mise en production désormais de l'offre de service d'archivage numérique intermédiaire de VITAM, Vitam accessible en service (VAS), disponible pour les ministères (affaires sociales, transition écologique, culture, agriculture, justice à ce jour), pour les opérateurs mais aussi pour les collectivités locales (avec la première adhésion d'un conseil départemental, le Gard et à venir sous quelques semaines, celui de l'Hérault). Cette nouvelle offre devrait réellement stimuler la collecte d'archives numériques comme on le voit déjà avec les premiers chiffres d'entrées sur VAS, avec un processus aisé et rapide facilitant les entrées (déjà à ce jour 231 versements pour 2,5 To de données constituées uniquement de bureautique, extraits de GED et messageries).

Autres gros chantiers, ceux portant sur des évolutions de référentiels d'archivage avec l'introduction systématique désormais d'une grille d'évaluation avec appels à commentaires notamment auprès de vous tous (éducation prioritaire, ONF, justice pour les plus importants) ; sur de grosses opérations d'accompagnement de versements essentiels (hypothèques encore conservées à Saint-Florentin qui marqueront la fin des grandes collectes papier, ou encore dossiers de mineurs encore conservées par l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs). Ce sont de très grosses opérations qui vous concernent quasi tous. Je pense aussi aux travaux menés avec la direction générale des collectivités locales, concernant la tenue des actes des collectivités qui permettront, je l'espère, de remettre un peu de diplomatique dans cette production essentielle pour l'histoire des territoires.

Je souhaite également évoquer les **gros projets de dématérialisation** nécessitant une connexion étroite entre le niveau central et le niveau territorial : je pense

bien sûr aux autorisations d'urbanisme avec des réalisations importantes : guide d'audit accompagnant la numérisation des dossiers ou documents papier ; nouveau référentiel de conservation, modèles de description et profils SEDA. A venir est programmé un dernier livrable sur les scénarios d'archivage qui seront proposés sans exclusivité (se basant ou non sur l'outil Plat'Au, utilisation de Vitam accessible en service, offre nationale d'archivage, scénarios d'archivage locaux).

Un autre grand chantier concerne le domaine des étrangers (gestion électronique de documents utilisés dans plusieurs préfectures, évolution du référentiel de conservation relatif aux étrangers, intégrant également les naturalisations et les demandes d'asiles).

Les politiques de conservation sont également au cœur de nos préoccupations, avec un suivi attentif des différents projets de rénovation, construction, extensions de bâtiments, qui nous amènent avec les retours d'expérience que nous avons, à proposer de revoir nos règles, pour mettre encore plus au centre de nos préoccupations les impératifs de développement durable. Nous proposons d'agir, d'une part, sur les principes constructifs dans l'objectif d'obtenir la meilleure inertie possible et, d'autre part, sur le traitement de l'air qu'il faut impérativement adapter à chaque cas (faire du traitement de l'air dans un bâtiment non inerte est contre-productif par exemple). L'objectif est donc d'aller vers de plus grandes économies d'énergie sans nuire à la bonne conservation des collections.

C'est d'ailleurs cet impératif de conciliation des intérêts du patrimoine culturel et du patrimoine naturel qui a amené **le centre d'Espeyran** à signer pour 50 ans, une obligation réelle environnementale pour le château, son mobilier, ses collections, son parc, sa réserve archéologique, visant à prendre en compte systématiquement le vivant dans ses choix patrimoniaux et ainsi ajouter le « E » d'écologie à son PSCE. IL s'agit d'une première pour le ministère de la culture.

Je l'ai également dit tout à l'heure**,** la priorisation des plans de sauvegarde des biens cultuels est essentielle. De même la **prise en compte du risque amiante** dans notre secteur est indispensable. Les formations ont été renouvelées et dynamisées, tandis que cet impératif est intégré systématiquement avec nos interlocuteurs par exemple lorsqu'il s'agit de collecters les hypothèques de Saint-Florentin, les dossiers de mineurs… Je vous demande à tous absolument d'intégrer cela dans vos politiques de collecte, pour ceux qui ne l'auraient pas

encore fait, afin de n'accepter que des archives provenant de lieux aussi sûrs que possible et dans le cas contraire, de demander des prélèvements surfaciques.

J'ai déjà évoqué en début de mon propos **la question des publics.**

S'agissant de la visibilité sur les réseaux, le **portail FranceArchives** est un levier essentiel. Il connait un développement important tant du point de vue du nombre des partenaires (près de 150 à ce jour, dont 75 archives départementales, avec également une progression importante du nombre d'e services d'archives municipales) que de ses fonctionnalités : après l'ergonomie, des travaux de fond se poursuivent sur la sémantisation des contenus. A ce jour, ont été exposées plusieurs dizaines de milliers d'autorités lieux, agents et matières qualifiées de référence et alignées sur les référentiels externes. Les autres chantiers concernent la préparation de la conversion vers le langage RDF, la participation au projet Biblissima+ qui se précise avec l'intégration du protocole IIIF, les réflexions autour des identifiants uniques pérennes, ou encore l'appui à une politique d'indexation adaptée au web, qui, après le guide paru l'an dernier, se poursuit avec la mise en place d'un groupe de travail sur la reprise du thesaurus matière avec de premières réunions autour de la thématique agriculture très prometteuses.

Au-delà de **l'indexation**, qui permet ainsi de véritablement mettre en visibilité les archives sur les réseaux, les **promesses de l'intelligence artificielle** avec la reconnaissance automatique des caractères manuscrits sont gigantesques et on commence à avoir des résultats très prometteurs, comme on le voit avec les projets des Archives nationales sur plusieurs corpus (trésor des chartes, répertoires de notaires, inventaires du 18ème siècle), mais également avec d'autres projets à venir, comme celui des archives départementales de la Côte d'Or avec les registres des décrets des États de Bourgogne. Je souhaite bien évidemment évoquer le projet d'ampleur nationale, Socface, qui porte sur la reconnaissance des recensements de la population d'entre 1836 et 1936. L'ensemble de ces opérations justifie d'autant la mise en oeuvre par FranceArchives d'un entrepôt spécifique de données nominatives, alimenté au départ par celles du grand mémorial, ou d'autres ressources généalogiques mais bien évidemment aussi par les centaines de millions de données issues de ces recensements de population.

Au-delà de la question de la découvrabilité des ressources sur internet, la question **de l'accès à distance** devient de plus en plus crucial, avec de nombreux cas d'usage (projets participatifs, accès sécurisé à des données et métadonnées

non diffusables sur internet voire non communicables, numérisation à la demande). Les Archives nationales sont engagées dans un gros projet et ont par ailleurs ouvert leur prototype de diffusion des données nativement numériques et métadonnées diffusables sur internet.

Enfin, l'année 2021 a été une année particulièrement riche s'agissant de la **facilitation de l'accès aux archives**. Je ne reviendrai pas sur la loi PATR largement évoquée à Montpellier et qui prévoit désormais la déclassification automatique des archives classifiées à l'échéance de leurs délais de communicabilité, sauf exceptions très limitées. L'année 2021 s'est également achevée avec une dérogation générale très large qui a ouvert la quasi-totalité des archives judiciaires et de police judiciaire relatives à la guerre d'Algérie, ce qui permet de développer encore davantage les recherches sur la période. De nouvelles dérogations générales ont également concerné les archives relatives à Maurice Papon. Plus structurant, est désormais mis en place et ouvert un nouvel **observatoire des dérogations**, plus qualitatif, qui permet en toute transparence d'informer non seulement sur le nombre de dérogations et leurs issues mais également sur la motivation de ces dérogations, les périodes couvertes, les thématiques. Cet observatoire est d'autant plus essentiel que les autorisations de communication par dérogation, sont, vous le savez bien, déconcentrés au niveau des Archives départementales. Il est d'autant plus important de bien transmettre au SIAF les demandes que vous recevez, afin d'alimenter cet observatoire.

Toujours dans cet objectif de faciliter l'accès, nous poursuivons la rédaction de nos guides, après ceux sur les disparus de la guerre d'Algérie et sur les Harkis, concernant cette fois les rapatriés. Plus généralement **les enjeux mémoriels** sont très présents au ministère, qu'il s'agit de musée sur l'histoire de l'Algérie à Montpellier qui est une des recommandations du rapport de Benjamin Stora, du projet de musée mémorial sur l'histoire du terrorisme où seront notamment présentés des scellés judiciaires, ou encore le mémorial à venir sur lequel on trouvera les noms des nouveaux libres des Antilles et de la Réunion de 1848. C'est également ce cadre que se situent actuellement les demandes de restitution d'objets muséaux de la part d'anciennes colonies. Ils sont encore plus d'actualité, s'agissant de l'Algérie, avec la constitution annoncée d'une commission mixte de chercheurs français et algériens, qui évoquera notamment la question des archives.

Tous ces travaux, ces progrès, portant sur des sujets dont la complexité croit au fil des années, nous le devons à vous tous et à la force du réseau que vous constituez. Un grand merci à vous tous et aux valeureuses équipes du SIAF !